

**Souvenirs d'un avocat (Mémoires de Jean Van Ryn)**, Louvain-la-Neuve, Larcier-Intersentia, 112 pages, 29 euros.

*L'indignation que cet hommage suscita dans une partie de la magistrature mérite que l'on s'y arrête. Elle témoigne d'une incompréhension singulière des relations sociales et aussi, sans doute, de la difficulté de juger les hommes sur leurs intentions autant que sur leurs actes. Elle est, par ailleurs de nature à donner quelques inquiétudes aux justiciables. L'étonnante certitude dont paraissent pénétrés certains magistrats<sup>1</sup> d'avoir nécessairement raison, la sérénité avec laquelle ils peuvent prononcer une condamnation dont les conséquences seront injustes, tout cela n'est pas rassurant. Sans doute, comme le rappelait encore récemment M. le Procureur général Krings<sup>2</sup>, « le juge est et doit rester au-dessus de la mêlée ». On peut se demander, cependant si, par une étrange aberration, certains juges ne se placent pas, non seulement au-dessus de la mêlée, mais au-dessus de la société elle-même, comme des censeurs d'un rang supérieur, dans un isolement orgueilleux, propice à une autosatisfaction bien peu justifiée, comme l'a montré l'hommage public rendu à un homme qu'ils avaient durement condamné.*

Ainsi parle le bâtonnier Van Ryn après la condamnation à 6 mois de prison avec sursis pour « corruption de fonctionnaire » de Monsieur Pepermans, un *self made man* parvenu, à force de persévérance, de compétence, d'abnégation et de dévouement, à la tête d'une des plus grandes entreprises de Belgique. Il avait eu le tort d'offrir quelques cadeaux d'entreprise à un haut fonctionnaire, avec lequel il avait d'ailleurs noué des relations d'amitié. Il ne supporta pas cette infâmie et mourut quelques mois plus tard.

Voici donc un des souvenirs qui ont marqué l'un des plus grands avocats belges. Il figure avec quelques autres dans des mémoires que son fils a retrouvées un peu par hasard et qu'il a confiées à Xavier Dieux, lequel a opportunément pensé pouvoir en proposer la publication dans la collection *Petites fugues* de la maison Larcier.

Si l'ouvrage contient, bien sûr, l'évocation de plusieurs affaires « mémorables », dont quatre sont regroupées sous le titre « Victimes de la "machine judiciaire" », on y trouve aussi quelques chapitres à portée plus générale. Il aborde ainsi l'exode de 1940, une excursion dans la politique (quand Jean Van Ryn s'engagea aux côtés du R.D.L., le Rassemblement pour le Droit et la Liberté, un parti assez proche du F.D.F., mais moins communautaire) et un savoureux souvenir de jeunesse. Quelques considérations sur l'inefficacité du droit international public et sur l'arbitrage, également.

Et puis, quelques conseils à destination de nos jeunes confrères. On sourira à la lecture de celui-ci.

*Ne pas plaider contre son adversaire et ne pas parler avec lui de l'affaire dans les couloirs du palais – ni avant, ni après l'audience. La sagesse du conseil apparut clairement à l'occasion d'un incident qui fit grand bruit à l'époque.*

*Un avocat, devenu plus tard bâtonnier de l'Ordre, avait plaidé une affaire délicate devant le Président du tribunal siégeant en référé. En sortant de l'audience, il exprima imprudemment à son adversaire, avant de la quitter, sa surprise que tel argument n'ait pas été soutenu par lui. L'adversaire, sans rien répondre, rentra chez lui et rédigea l'après-midi même une courte note développant l'argument que lui avait soufflé son confrère et s'empressa d'aller aussitôt la déposer dans la boîte aux lettres du Président, à son domicile. Bien entendu, il en communiqua une copie à son adversaire, mais seulement par la poste...*

Devinez ce qui arriva...

Patrick HENRY

---

<sup>1</sup> En note subpaginale, Jean Van Ryn précise : Je me garderai bien de généraliser et d'étendre cette critique à toute la magistrature, ce qui serait profondément injuste.

<sup>2</sup> Discours à l'audience de rentrée de la Cour de cassation du 1<sup>er</sup> septembre 1988, *J.T.*, 1988, p. 490, n°2.